

Comment rédiger les statuts d'une association de parents d'élèves ?

Description

Comme son nom l'indique, une [association de parents d'élèves](#) regroupe les parents, ainsi que ceux qui ont la responsabilité légale des élèves. Elle a pour objectif de défendre les intérêts moraux des parents d'élèves. Elle est régie par la [loi du 1er juillet 1901](#) relative au contrat d'association.

Comment rédiger les statuts d'une association de parents d'élèves ?

[Créer mon association de parents d'élèves en ligne](#)
[Modèle de statuts d'association de parents d'élèves](#)

Comment rédiger les statuts pour une association de parents d'élèves ?

Les statuts d'une [association loi 1901](#) doivent être **rédigés avec clarté**. Ils doivent impérativement **contenir certains points essentiels**. Toutefois, il convient de préciser que la législation **laisse au rédacteur des statuts une grande marge de liberté** quant à la rédaction de ceux-ci. Ainsi, les mentions suivantes doivent impérativement figurer dans les [statuts](#) :

- Le nom ou titre de l'association, qui est librement déterminé par les fondateurs ;
- L'[objet de l'association](#), qui représente la cause de l'engagement des fondateurs ;
- La [raison sociale de l'association](#) ;
- L'adresse du siège social ;
- Les ressources de l'association ;
- La durée de l'association ;
- L'organisation de la gouvernance (instauration d'un [Conseil d'administration de l'association](#)) ;
- Les [assemblées générales d'association](#) ;
- Les conditions d'adhésion ;
- La [dissolution de l'association](#) ;
- Les démarches en vue de la [modification des statuts de l'association](#).

A noter : il est possible de [consulter les statuts d'une association](#) au greffe des

associations.

Ces **mentions sont obligatoires**. Il convient de préciser qu'il est possible de faire une [déclaration d'association en ligne](#).

Il est possible d'insérer le [règlement intérieur de l'association](#) au sein des statuts. Le **règlement intérieur vient compléter les statuts** d'une association.

Quelles sont les particularités d'une association de parents d'élèves ?

Le rôle d'une association de parents d'élèves se traduit par la **défense des intérêts moraux des parents d'élèves**. [Les articles D.111-6 à D.111-9 du Code de l'éducation](#) définissent les particularités de ce [type d'association](#).

Chaque établissement scolaire doit **disposer d'un lieu accessible aux parents**, permettant l'affichage de la liste des associations des parents d'élèves. En prime, cette dernière mentionne les noms et les coordonnées des responsables.

Le fonctionnement d'une association de parents d'élèves

Le Code de l'éducation précise le [fonctionnement d'une association](#) de parents d'élèves : « Les associations de parents d'élèves peuvent prendre connaissance et **obtenir une copie de la liste des parents d'élèves** de l'école ou de l'établissement scolaire mentionnant leurs noms, adresses postale et électronique, à la condition que ceux-ci aient donné leur accord exprès à cette communication. »

Par ailleurs, elles **doivent bénéficier de moyens matériels**, notamment d'une boîte aux lettres et d'un panneau d'affichage situés dans un lieu accessible aux parents.

Les documents remis par l'association des parents d'élèves doivent **respecter le principe de la laïcité**, ainsi que ceux relatifs à la protection de la vie privée. Ainsi, doivent être bannis de leur contenu les propos injurieux ou diffamants. De même, **l'association doit être apolitique**, ce qui implique l'interdiction de toute forme de propagande en faveur d'un parti politique.

Bon à savoir : L'autorité académique est en charge de trancher tout litige concernant les modalités de diffusion des documents émanant de l'association des parents d'élèves. Cet organe peut être saisi par l'association ou par le directeur de l'école

concernée. Il dispose d'**un délai de 7 jours pour se prononcer**. En cas de silence de sa part, les documents seront diffusés selon les règles initialement prévues.

La création d'une association de parents d'élèves

Informer les autres parents

La première étape dans la création d'une association de parents d'élèves est d'informer votre entourage de votre désir de [créer l'association](#). Il est important de **partager votre point de vue avec d'autres parents d'élèves**. Ainsi, vous pourrez rallier ces derniers à votre cause.

Le petit groupe que vous aurez constitué représentera les premiers membres de l'association. Par la suite, vous pourrez **informer le directeur de l'établissement scolaire** concerné afin de concrétiser votre souhait de fonder une association de parents d'élèves.

Faire appel à la FAPEO

La FAPEO ou fédération des associations de parents de l'enseignement officiel est un **organe qui regroupe les différentes associations de parents d'élèves**. Il est possible de prendre contact avec cette institution afin de créer une association de parents d'élèves.

En effet, les responsables de la FAPEO vous indiqueront les démarches à suivre. Ils vous procureront **de plus amples informations concernant les démarches administratives** et légales pour la création de l'association.

Assemblée générale constitutive

L'assemblée générale constitutive a pour **but de présenter aux membres les projets de statuts élaborés**. Par ailleurs, il s'agit également d'une occasion pour ceux qui le désirent de se porter candidats pour la [présidence de l'association](#). Il en est de même pour les postes de [trésorier](#) et de secrétaire général.

Modèle de règlement intérieur et de statuts d'associations de parents d'élèves

[Règlement intérieur d'associations de parents d'élèves – Modèle Word gratuit](#)

[Statuts d'association de parents d'élèves – Modèle Word gratuit](#)